

CONSEIL COMMUNAL D'ETOY
Séance du 10 février 2025 à 20h00
Présidence : M. Christophe FÜRER
Salle du Conseil

Après les salutations d'usage aux Conseillers, à la Municipalité, à la secrétaire de la Municipalité, à la secrétaire du Conseil, à l'huissier, à la presse et au public, le Président invite chacun à laisser de côté ses intérêts personnels pendant les débats à venir pour ne penser qu'à ceux de la Commune. Six membres du Conseil ainsi qu'une Municipale sont excusés et leurs noms sont énoncés.

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024
3. Présentation du développement du football féminin et du rôle du FC Etoy par Mme Beatriz Perez – Présidente de la Commission du football féminin pour l'Association Cantonale Vaudoise de Football (ACVF)
4. Communications du Bureau du Conseil
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis n°11/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 90'000.- pour étude de faisabilité d'une boucle d'énergie sur Littoral Parc
7. Préavis n°01/2025 relatif à l'octroi d'un droit de superficie (DDP) sur les parcelles N°656 et 657 en faveur de la Fondation Silo pour la construction d'un EMS – Présentation et nomination d'une Commission
8. Préavis n°02/2025 relatif à une demande de crédit pour la rénovation de la station de pompage des eaux usées – Lunika – Présentation et nomination d'une Commission
9. Nouveau règlement du Conseil communal – Nomination d'une Commission
10. Propositions individuelles

Ordre du jour accepté à l'unanimité.

1. Appel

Quarante-trois Conseillers participent à la séance, six excusés (Mme T. Bonamy, Mme V. Elamly, Mme M. Gaget, Mme H. Laurent, M. A. Groeneweg, M. E. Piguet); M. S. Thury est absent. Le quorum est atteint et l'Assemblée peut délibérer valablement sur les sujets qui lui sont soumis.

2. Procès-verbal de la séance du 09 décembre 2024

- M. V. Payot demande la correction de « Romandie Energie » par « Romande Energie » en page 235, ligne 4 de son intervention.

Le procès-verbal modifié est adopté à l'unanimité.

3. Présentation du développement du football féminin et du rôle du FC Etoy par Mme Beatriz Perez – Présidente de la Commission du football féminin pour l'Association Cantonale Vaudoise de Football (ACVF)

- M. C. Furer - Président, invite M. G. Knigge à venir présenter Mme Beatriz Perez.

- M. G. Knigge : je vous présente Beatriz Perez: dans la vie de tous les jours elle est architecte et aussi éducatrice de la petite enfance, maman en plus, qui œuvre pour le football depuis de nombreuses années en tant que joueuse au début, puis en tant qu'entraîneuse, dirigeante à Concordia à Lausanne et à présent, cela fera une année fin mars, la présidente de la Commission du football féminin à l'ACVF (Association Cantonale Vaudoise de Football) et qui essaye de mener à bien plein de projets pour le développement du football féminin. Je peux vous dire que le foot féminin est en plein essor et déjà bien développé : il y a environ 300'000 licenciés de football en Suisse, ce qui en fait le sport le plus représenté au niveau collectif, le football féminin représente 11%, c'est-à-dire plus de 30'000 footballeuses. Le second sport collectif le plus représenté en Suisse est le hockey avec 30'000 licenciés hommes-femmes confondus.

- Mme B. Perez : je vais essayer de ne pas faire trop long au vu de votre ordre du jour complet et bien chargé. Quelques mots par rapport au football féminin et notamment par rapport à la région Morges : comme évoqué, j'ai repris la présidence du football féminin au Comité central de l'ACVF il y a à peine une année, et j'ai un gros challenge sur la table qui est celui de mener à bien le projet Honeyball : 750'000.- CHF dédiés au football féminin sur trois ans, ce n'est pas rien et en quelques slides je voulais vous expliquer pourquoi ce projet, comment et quel est le rôle que l'Association attend de vos régions et notamment du FC Etoy. Le football féminin vaudois avant 2024 : il y avait une pénurie de joueuses dans le canton. Aujourd'hui la Suisse compte à peu près 11% de femmes par rapport au total des licenciés. Quand je prends le projet, le canton de Vaud n'a que 7,8% de femmes parmi tous les licenciés hommes, ce qui m'a interloquée car à Concordia on avait environ 40% de filles sur le total. Autre constat : l'offre proposée est insuffisante, on manque de catégories : une fille de 10 ans qui joue à Yverne doit aller jouer à 08h du matin à Terre-Sainte pour un championnat régional débutant, ce qui est un problème. Le niveau de jeu est en dessous des attentes, nous avons très peu de représentations vaudoises au niveau des élites et cela se voit aussi sur des championnats régionaux et interrégionaux, où nous n'avons pas suffisamment de représentants régionaux, heureusement que Etoy y est. Le canton est à la traîne par rapport au reste du pays. Honeyball : CHF 750'000.- qui vont être distribués, est un projet porté par l'ACVF mais soutenu par l'État de Vaud et la fondation Foot Avenir qui a mis à disposition les fonds prévus depuis 10-20 ans dédiés au football masculin élite. On s'est dit « les mecs se débrouillent, ils ont des sponsors, est-ce qu'on ne pourrait pas donner ça aux nanas pour une fois ». L'idée est d'aider les clubs à améliorer l'offre régionale de sorte que par exemple les filles n'aient plus besoin de faire 40 minutes pour aller à un entraînement de foot et aider aussi les clubs à améliorer la qualité de l'offre des acteurs formés, ce qui me tient très à cœur. Trois mesures - trois temps : on a décidé de partager cette somme en trois : les cent premiers mille francs ont été pour remercier les clubs qui ont fait du football jusqu'à présent car ils n'ont pas attendu que l'ACVF se réveille pour essayer de mettre en place un recrutement féminin. La deuxième mesure, qui est celle qui m'empêche de vivre mes weekends pleinement, c'est de trouver des structures complètes dans les régions grâce aux clubs pour que les filles et les femmes puissent faire du football (depuis

août 2024 nous avons le premier championnat seniors). La troisième mesure, qui est celle qui me tient le plus à cœur, c'est de faire en sorte que ce qu'on propose soit de qualité car c'est grâce à cette dernière que nous pouvons asseoir les bases dans le temps. L'EURO en Suisse est le déclencheur de tout ça : vous n'êtes pas sans savoir que l'EURO aura lieu en Suisse cette année et que le canton de Vaud n'a aucun match officiel car il y a eu une mésentente dans le calendrier et nous accueillons en même temps les mondiaux de gymnastique ce qui est dramatique vu qu'on n'arrive pas à tout faire en même temps. Néanmoins, beaucoup de projets sont en cours : des tournois, des entraînements découvertes, des manifestations, des fan zones à travers le canton. Je suis en contact avec passablement de clubs qui œuvrent avec leur commune pour faire des fan zones, notamment à Lausanne et nous pensons que cela va déclencher une arrivée massive de joueuses, nous devons donc nous préparer pour les accueillir. Pour absorber au mieux ces nouvelles arrivées, je mets en place une nouvelle Commission de football féminin : jusqu'en 2024 la Commission était d'une personne, à présent je ne suis plus toute seule. J'ai mis un délégué pour chacune des six régions du canton de sorte que ces personnes puissent œuvrer beaucoup plus au contact de ces dernières, mettre en place de vraies solutions en fonction des problèmes qui sont très différents d'une région à une autre. Ceci nous permet de développer une philosophie commune dans tout le canton et jusqu'à présent les clubs travaillent main dans la main. En parallèle, il y a le projet Legacy qui vient de l'ASF (Association Suisse de Football) auquel je travaille avec les hauts gradés de l'ASF pour essayer de grappiller un peu de sous afin de les redistribuer à nos clubs. Etoy est un partenaire de référence, je vous parlais tout à l'heure de 9, 11%, Etoy affiche 38% de femmes, ce chiffre représente à lui tout seul pourquoi Etoy est un véritable pilier dans l'essor de cette région, il doit donc être pris en considération, il nous faut continuer à œuvrer pour que les filles et les femmes de la région aient envie de rejoindre le FC Etoy. Il y a 106 licenciées à Etoy, deux entraîneurs, il manque encore une arbitre. Le principe de club partenaire signifie qu'il aide à développer l'offre dans sa région : il doit être en mesure d'absorber de nouvelles joueuses, de présenter un football de qualité, de former ses entraîneurs, de présenter des femmes au Comité central et/ou à la tête de postes clés dans l'organigramme et surtout pouvoir développer plusieurs échelles de niveau. Nous avons 19 nouvelles équipes juniors féminines dans les cantons créées en 6 mois ça mérite d'être soulevé car les juniors sont les femmes de demain, ce sont elles qui ont besoin de faire du sport et de s'investir, nous avons donc grandit plus que la moyenne suisse. Soutenez le FC Etoy, moi je le soutiens et j'espère que vous aussi.

- M. C. Furer - Président, remercie Mme Perez pour sa présentation et comme il n'y a pas de question de l'Assemblée pour l'instant, il suggère que M. G. Knigge puisse répondre à des questions éventuelles dans le point dédié aux propositions individuelles si besoin.

4. Communications du Bureau du Conseil

- M. C. Furer - Président :

Organisation du Conseil : les dates des séances du Conseil de 2025 ainsi que la date de remise des rapports pour les Commissions sont projetées à l'écran.

Séances CC 2025	Remise des rapports	Commentaires
10 février – 20h	29 janvier	
07 avril – 20h	26 mars	
12 mai – 20h	30 avril	
16 juin – 19h	4 juin	Repas de fin d'année
29 septembre – 20h	17 septembre	
03 novembre – 20h	22 octobre	
15 décembre – 19h	3 décembre	Apéritif de fin d'année

Votations 2025 : 9 février // 18 mai // 28 septembre // 30 novembre.

Votations fédérales du 09 février 2025 : taux de participation de 41,36 %

- Initiative pour la responsabilité environnementale : non à 62,57 %

Merci encore à toute l'équipe du dépouillement qui s'est très bien passé comme d'habitude.

La votation du 18 mai est annulée.

Trombinoscope : vous avez reçu le trombinoscope mis à jour par courrier ou courriel selon vos préférences de canal de communication. Si vous en souhaitez un exemplaire en papier ce soir, merci de nous le faire savoir.

Fenêtre de l'Avent du Conseil : elle a eu lieu le 23 décembre et a été un grand succès. Merci à tous ceux qui ont pu venir, qui ont participé, merci au Père Noël qui a pu combler les jeunes et les moins jeunes.

Cartons du Cœur : nous avons reçu un mot de remerciement des cartons du Cœur : malgré l'annonce tardive vous avez été nombreux à participer à cette opération et je vous en remercie, membres du Conseil et de la Municipalité.

J'aimerais que nous revenions sur l'intervention de Mme Perez dans les divers.

5. Communications de la Municipalité

a) M. J.-M. Schlaeppli - Municipal

Police des constructions :

Permis de construire délivré avec mise à l'enquête :

- Parcelle 671 - En Bellevue 12 - rénovation intérieure d'une villa individuelle, transformation du salon extérieur en salon intérieur avec cuisine. Au rez, changement de la cuisine en chambre et à l'étage ajout d'une salle de douche, de fenêtres, changement des volets en stores.

SIS Morget :

Morges, le 28 janvier 2025 –

Le Comité de Direction de l'Association intercommunale du SDIS (Service de Défense contre l'Incendie et de Secours) Morget annonce la nomination du nouveau commandant, le Capitaine Nicolas Houlmann, qui reprendra la tête du SDIS le 1er mai 2025.

Opération coup de balai :

Le samedi 29 mars nous vous attendons tous pour donner un bon coup de balai dans la commune : rendez-vous à 09h devant la salle polyvalente, il y aura des petits circuits ludiques et sympatiques.

b) M. C. Viquerat - Municipal

Projet géothermie de la Côte : un peu d'histoire et de futur. Rappelez-vous en 2010 et 2021 il y avait eu quelques campagnes vibro-sismiques sur la commune, en 2023 un forage à succès du côté de Vinzel, qui n'était pas tout à fait tel que prévu mais qui semble-t-il reste intéressant. La campagne de communication a démarré ce matin : une nouvelle campagne de prospection va débuter dans le secteur Nyon-Morges à partir de début mars. La préparation du projet est en cours, ça commence à se voir dans les champs. Sur la carte projetée à l'écran, les points jaunes montrent où seront positionnés les capteurs et les points rouges représentent là où passeront les camions, poser une plaque et vibrer. Mais en parlant de code des couleurs, vous avez pu commencer à voir fleurir dans la commune des fleurs synthétiques, ils ont changé les couleurs : le bleu a remplacé le jaune, c'est pour les capteurs, il va y en avoir partout, essentiellement en bordure de route et les oranges sont installés aux endroits où vont se positionner les camions. Les opérations s'effectueront la nuit, ils ont obtenu tous les permis, tout est en ordre. Sur le site de la Commune, à partir de demain matin, vous pourrez consulter l'avancement des travaux nocturnes via un lien qui sera remis à jour quotidiennement.

6. Préavis n°11/2024 relatif à une demande de crédit de CHF 90'000.- pour étude de faisabilité d'une boucle d'énergie sur Littoral Parc

- M. V. Bovet rapporteur pour la Commission ad hoc lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose d'approuver les conclusions du préavis initial.

- Mme A. Roulet-Wyss rapportrice pour la Commission des finances lit les conclusions du rapport de cette dernière qui propose d'approuver les conclusions du préavis initial.

- M. C. FÜRER - Président, constate que les deux conclusions des Commissions sont identiques à celles du préavis et ouvre la discussion.

- M. J.-L. ROCHAT : j'ai une question au niveau des captages de Chanivaz et du renouvellement de la concession future en 2028, où on nous prédit l'interdiction ou la diminution du pompage pour l'irrigation. Est-ce qu'en cas d'interdiction ou de diminution, cela voudrait dire qu'on diminue aussi la possibilité de pomper l'eau normale, potable ou pas ?

- M. C. Viquerat - Municipal : je vais essayer de répondre de manière courte. Rappelez-vous Chanivaz c'est une concession de 10'000 litres/minute (l/min) avec une échéance à fin 2027. Ce que nous savons actuellement mais de manière orale, c'est que les services cantonaux vont probablement nous forcer à réduire voire à supprimer la partie irrigation de cette concession. Je dis gentiment car je doute qu'en pratique ils nous forcent à supprimer du jour au lendemain : soit on aura un délai pour cette suppression, soit il n'en sera rien et nous pourrons continuer comme actuellement. Pour compléter cette réponse, qu'advierait-il des 10'000 litres de Chanivaz si on ne peut plus utiliser une partie pour l'irrigation ? Rassurez-vous, d'autres services cantonaux ont une vue très intéressée sur ces 10'000 litres parce que selon une étude faite au niveau du Canton, en cas de crise majeure d'alimentation en eau dans la région, Chanivaz pourrait fournir de l'eau pour 150'000 personnes, presque Lausanne. Il va certainement y avoir des jeux, on ne sera pas tout à fait maître de la situation, dans les prochaines années. C'est une des raisons qui nous force à essayer d'étudier, explorer d'autres solutions qui pourraient, dans le besoin, être mises en œuvre.

- M. V. Payot : je voulais savoir au niveau de la collaboration Etoy-Buchillon 1977. Où est Buchillon à présent que nous allons piquer l'eau chez eux, est-ce qu'ils interviennent dans ce projet ?

- M. C. Viquerat - Municipal : Etoy Buchillon 1977, ce sont les signatures des relations pour le réseau d'eau potable. Je vous rappelle juste qu'on se partage la concession de Chanivaz à raison de 10.8% pour Buchillon, en litres, sur le total, cela représente 900l/min, Etoy a droit à 1'100 l/min. On avait été forcé à l'époque par le canton à penser à la région avec 500l/min destinés aux communes de l'est c'est-à-dire Villars-sous-Yens, Denens, Lussy, Lully et Tolochenaz et le solde des 7'500 l/min c'est de l'irrigation. Ça fait donc longtemps qu'on collabore avec Buchillon sur l'infrastructure de Chanivaz. Par rapport à ce projet, Buchillon a été consulté bien sûr parce que si on a la possibilité de faire un pompage au lac, ce sera bien entendu sur leur territoire, ils approuvent le principe, par contre pour l'utilisation de l'énergie, dans un premier temps ils ne souhaitent pas rentrer dans le projet car il n'est pas encore certain qu'on le compléterait à travers le village de Buchillon, il faut déjà qu'il puisse se réaliser sur Littoral Parc avant qu'on envisage des compléments. C'est la raison pour laquelle pour le moment ils ne participent pas financièrement à cette étude de faisabilité mais sur le projet ils sont consultés et ils vont continuer à travailler avec nous.

- M. T. Jakob : je salue ce projet de boucle énergétique, je me pose toutefois quelques questions quant à l'étude de faisabilité qui nous est proposée, c'est un terme un peu vague, que couvre exactement cette étude ? Parle-t-on de faisabilité technique, de faisabilité économique ? Ensuite on voit qu'il y a plusieurs critères qui entrent en ligne de compte, il y a des aspects d'irrigation, de refroidissement-chauffage de différents locaux-industrie. J'aimerais savoir quel est le cahier des charges final de cette étude et qu'est-ce qu'on peut attendre de ces CHF 90'000.- comme résultats, est-ce qu'il y a différents scénarios qui vont être étudiés ? C'est ce qu'il me manque un peu aujourd'hui pour me déterminer par rapport à la proposition qui nous est faite.

- M. C. Viquerat - Municipal : l'objectif de cette étude est d'arriver à déterminer si, à la fin, c'est intéressant de lancer un projet avec étude associée pour une boucle d'énergie et éventuellement les ajouts complémentaires qu'on a pu étudier pendant la partie faisabilité. Je vous rappelle que l'objectif est de pouvoir qualifier et donner un ordre de grandeur financier pour un investissement de la partie de base, qui est de fournir de l'énergie chaud-froid que nous n'avons pas dissocié, et de savoir si on arrive à amortir un investissement conséquent en ayant comme rentrées des facturations de kWh au prix du marché. C'est ce qu'il nous faut vérifier. Si on vient avec des kWh à CHF 2.-, on oublie, c'est évident. En ce qui concerne les investissements, au stade où on en est, nous n'allons pas descendre dans le détail pour arriver à plus ou moins 5%, ce que j'espère avoir c'est du 30 à 40% d'incertitudes mais qu'on ait la possibilité de dire « on peut aller de l'avant » ou alors « c'est ridicule et il faut oublier ». Du moment où la partie énergie devient intéressante, il est intéressant de pouvoir y associer un projet irrigation parce que bêtement l'irrigation n'est pas une bonne affaire pour les infrastructures techniques étant donné qu'elle ne se fait pas sur toute l'année : à fond pendant trois mois par année, de manière moyenne pendant six à sept mois et puis pas du tout ou presque pendant trois à quatre mois, ce qui veut dire que financièrement c'est toujours délicat d'avoir une infrastructure qui doit être présente douze mois sur l'année et qu'on utilise à fond qu'à un certain moment. Si on revient à ce côté énergétique, le sondage qui a été fait sur la partie Littoral Parc a pu montrer ce qu'on devinait mais on en est un peu plus sûrs : on peut

compter sur à peu près deux tiers de l'énergie qui peut être consommée sur du chauffage essentiellement en hiver - entre-saisons et puis un tiers sur la partie froid. Quelque part l'irrigation serait intéressante car elle tombe dans la partie à usage faible de réseau d'énergie, ce peut donc être un complément intéressant toujours pour arriver à profiter le mieux possible de l'infrastructure qu'on mettrait en place. L'objectif de cette étude c'est de pouvoir vous dire dans une année, c'était une belle idée mais on n'en a pas les moyens et/ou de vous proposer tel ou tel autre projet parce que cette étude de faisabilité va déboucher, si tout va bien sur d'autres d'études.

- Mme S. Jara : il est dit dans le préavis que la Commune possède CHF 536'000.- d'actions dans la SEFA (Société Électrique des Forces de l'Aubonne). Quel est le pourcentage du capital représenté ? Est-ce que la participation de la Commune dans cette étude ne pourrait pas s'en tenir à cette répartition aussi ?

- M. C. Viquerat - Municipal : par rapport à ce que représente les actions de la Commune d'Etoy dans le capital de la SEFA, je crois me rappeler que c'est un ordre de grandeur de 5% mais je n'ai pas le chiffre exact.

- M. L. Magnollay : il s'agit de CHF 1'001'090.- d'actions détenues par la Commune sur un capital social total de CHF 20'293'865.-.

- M. C. Viquerat - Municipal : les autres actionnaires de la SEFA ne sont pas forcément intéressés par un projet d'énergie, encore moins par un projet d'irrigation, ce qui explique qu'on essaye de travailler main dans la main avec la SEFA pour la partie étude avec un partage 50-50. Par la suite, si par bonheur l'étude de faisabilité est favorable, on va rediscuter la participation de la Commune d'Etoy par rapport à celle de la SEFA ou éventuellement d'autres investisseurs. On ne parle que de l'étude pour l'instant, le fait qu'on ait 50% dans cette étude est important pour qu'on puisse s'assurer que les intérêts de la Commune soit bel et bien pris en compte.

- M. A. Magnollay : pourquoi 50% ? Si on regarde le montant des études, le CAD (Chauffage à Distance) c'est CHF 65'000.-, la STAP (Régulateur de pression différentielle) l'irrigation c'est CHF 40'000.- donc pourquoi on prend 50% alors que les coûts d'étude liés à certaines infrastructures ne sont pas 50-50 mais plutôt 60-40. Pourquoi la SEFA ne prend pas une part plus importante dans cette étude ?

- M. C. Viquerat - Municipal : la partie optionnelle complémentaire liée à l'irrigation ne représente qu'une petite partie sur le total de l'étude. J'aimerais tout de suite dire que la Commune est également intéressée à ce qu'un réseau de chauffage à distance sous forme de boucle d'énergie se réalise sur la commune ou sur une partie de la commune, c'est pour ça que nous sommes intéressés à suivre de près tout ce qui peut se travailler là-autour, pas que l'irrigation. La STAP c'est la station de pompage liée à l'irrigation pour remettre en pression par rapport à l'irrigation. J'ajouterais encore un point, c'est qu'à la suite de cette étude, que j'espère bien être positive, si elle continue, la première action qui sera faite par la suite, par une société anonyme qui serait créée, serait de racheter l'étude, à la SEFA et à la Commune d'Etoy.

- M. C. FÜRER -Président, propose le vote des conclusions du préavis en bloc sauf si une personne y voit une objection, ce qui n'est pas le cas.

VOTE

- d'accorder l'autorisation d'entreprendre l'étude de faisabilité d'une boucle d'énergie sur Littoral Parc ;
- d'allouer le crédit de CHF 90'000.- pour financer cette étude ;
- d'autoriser à financer cette somme par les disponibilités de trésorerie courante de la Commune ou, si nécessaire, de contracter un emprunt à la fin des travaux aux meilleures conditions du moment ;
- d'autoriser la Municipalité à amortir ce montant selon les délais légaux.

Accepté à la majorité, 0 contre, 3 abstentions.

7. Préavis n°01/2025 relatif à l'octroi d'un droit de superficie (DDP) sur les parcelles N° 656 et 657 en faveur de la Fondation Silo pour la construction d'un EMS – Présentation et nomination d'une Commission

- J.-M. Fernandez - Syndic : les choses avancent, nous arrivons à des phases plus importantes. Avec ce préavis, il s'agit de vous demander l'octroi du droit de superficie puisque c'est un droit distinct permanent plus connu sous le droit de superficie en vocabulaire standard et normal pour tout le monde. Le Canton de Vaud a identifié un déficit de capacité d'EMS (Établissements Médico-Sociaux) dans la région de la Côte et a privilégié notre commune comme site d'implantation prioritaire, ceci dans le cadre du programme d'investissements de modernisation des EMS. Nous travaillons donc avec la Fondation SILO, qui est une fondation privée reprise d'intérêts publics. Le but de cet octroi nous permettra d'avancer par un concours d'architectes pour pouvoir aller ensuite sur la construction d'un EMS de 80 lits avec un centre d'accueil temporaire de 14 lits, une crèche de 44 places et un centre médical sur les parcelles 656 et 657, qui se trouvent à côté de la salle de gym de Buchillon, sur un terrain qui fait environ 19'000m², le DDP ferait environ 9'000 m².

- M. C. Fürer - Président, demande si quelqu'un souhaite prendre la parole ce qui n'est pas le cas. Il propose, qu'en l'absence de modification du plan d'aménagement ou en l'absence de modification du plan d'affectation, ce préavis soit traité par une Commission ad hoc et demande si cela suscite une remarque ce qui n'est pas le cas. Enfin les candidatures de deux personnes absentes ce soir sont annoncées : Mme V. Elamly et Mme H. Laurent.

Nomination de la Commission ad hoc :

Mme Véronique Elamly, Mme Hélène Laurent, M. Gregory Knigge, Mme Yolanda Barrientos, M. Raphael Favre, M. Simon Heiniger sont élus tacitement par acclamation.

8. Préavis n°02/2025 relatif à une demande de crédit pour la rénovation de la station de pompage des eaux usées – Lunika – Présentation et nomination d'une Commission

- M. C. Viquerat - Municipal : cette station de pompage est au bord de l'Aubonne, au point le plus bas de la commune dans ce secteur. Elle récolte depuis 1980 les eaux usées de 147 équivalents-habitants comme estimés à l'époque, ça fait un petit moment qu'elle était dans la liste des rénovations à faire mais on pensait le faire tranquillement. Depuis l'automne dernier nous avons subi une série de pannes, avec environ une panne par semaine, et depuis novembre le cheval à quatre pattes tourne sur deux pattes : une pompe est en panne depuis novembre, ce qui explique que nous soyons un peu plus pressés pour rénover cette station. On a regardé rapidement le périmètre qui a un peu évolué depuis 1980, en utilisant les mêmes méthodes d'évaluation des équivalents-habitants, on arrive à 359 qui se déversent dans cette station, traduit en m3 cela représente en moyenne journalière, environ 60m3 ce qui n'est pas négligeable. La Commune possède quelques m2 sur cet endroit, qui sont quasiment tous utilisés pour notre infrastructure. Le préavis en question va avoir trois volets : le premier c'est un coût pour rénover les pompes qui datent de 1980, la partie qui est électrique...en conservant la fosse d'origine. La deuxième partie nécessite quelques m2 supplémentaires donc des autorisations par rapport à un propriétaire qui voudrait bien nous vendre un peu de terrain et donc aussi que les services cantonaux acceptent que nous mettions un peu de béton à côté de l'Aubonne. L'objectif si on passe à cette partie-là serait d'augmenter la résilience de l'installation c'est-à-dire d'augmenter la capacité de la fosse, de sortir un peu les éléments sensibles de la fosse pour les mettre juste à côté. Cette deuxième partie dépend de décisions qui ne nous appartiennent pas complètement. Le troisième volet parle de sécurité : aujourd'hui toute installation est doublée par sécurité, les équipements électriques, les pompes sont doublées, tout est doublé de façon à pouvoir supporter une panne sans avoir des conséquences embêtantes, ce qui voudrait dire dans ce cas, déversement dans l'Aubonne. C'est cette redondance qui nous permet aujourd'hui de pouvoir continuer à fonctionner, on n'a plus de sécurité le temps qu'on rénove cette installation. Le seul point qui est unique c'est l'alimentation électrique, mais je vous rappelle qu'il y a un an et demi on parlait de black-out et autres termes intéressants au niveau électrique, ce qui veut dire que le troisième volet prendra en compte la sécurisation de l'alimentation électrique sous la forme d'un groupe électrogène permanent.

- M. C. Fürer - Président : ce préavis sera traité par la Commission des finances d'une part et par une Commission ad hoc pour la séance d'avril, le préavis est quasiment prêt, les Commissions peuvent déjà planifier leurs séances avec M. Viquerat pour être le plus efficaces possibles.

- M. L. Magnollay : on parle beaucoup d'une nouvelle station d'épuration, est-ce que c'est prévu que cela puisse fonctionner à d'autres fins ?

- M. C. Viquerat - Municipal : je vous ai dit que cela faisait un petit moment qu'on pensait à rénover cette station de relevage, idéalement on aurait bien voulu le faire le jour où on aurait connu le projet définitif de la station d'épuration. Il y a un petit risque qu'en effet elle ait une durée de vie de dix ans sans modification mais je ne pense pas complètement. Il est vrai que, rappelez-vous, l'emplacement initial de la STEP (Station d'Épuration) régionale était à Allaman, au sud de la route Suisse, dans cette version-là cette STAP

aurait disparue. Mais aujourd'hui on parle d'un emplacement plus élevé en termes d'altimétrie donc il va falloir remonter des eaux, elle aura un besoin, est-ce qu'il faudra changer ou améliorer la qualité des pompes ? C'est l'avenir qui nous le dira mais elle est nécessaire pour quelques années et on peut difficilement reculer la décision.

Nomination de la Commission ad hoc :

M. Vincent Payot, M. Julien Spring, M. François Morand, M. Antoine Magnollay, M. Patrick Lüthi, M. John Daiz sont élus tacitement par acclamation.

9. Nouveau règlement du Conseil communal – Nomination d'une Commission

- M. C. Furer - Président : la dernière fois qu'on vous a parlé de l'état de ce règlement, on a eu vos derniers retours, on les a incorporés et la version est partie à la DGAIC (Direction Générale des Affaires Institutionnelles et des Communes) et les retours de la juriste nous sont parvenus en début d'année. Nous avons eu une nouvelle réunion la semaine passée, le document est en dernière finalisation, il s'appelle final-final-final.doc et il sera transmis à la Municipalité normalement à la fin de la semaine. Le planning optimiste prévoit que le règlement nous reviendrait sous forme de préavis début mars, l'idée serait de rendre le rapport pour la session de mai. On peut déjà prendre les devants et nommer la Commission ad hoc comme ça elle sera prête à fonctionner quand le préavis arrive. Y a-t-il encore des questions sur ce règlement avant que vous ne le voyiez enfin dans son intégralité et que vous puissiez le disséquer article par article ?

- M. L. Magnollay : le nombre de citoyens du village n'a pas été annoncé et il me semble que c'est le chiffre au 31 décembre 2024 qui fait foi pour savoir si on change de système l'année prochaine aux élections. On a entendu la semaine passée Mme C. Luisier qui parlait de la révision de la Loi sur les Communes, est-ce que cela entraînera des conséquences sur notre règlement ?

- M. C. Furer - Président : je n'ai pas demandé le chiffre exact mais nous n'avons pas passé le cap fatidique des 3'000 habitants au 31 décembre 2024.

- Mme S. Ruchet - Secrétaire municipale : nous étions à 2'982 habitants.

- M. C. Furer - Président : cela n'aurait pas eu d'incidence sur le règlement lui-même si vous l'acceptez comme nous l'avons préparé puisque nous vous avons proposé de ne pas introduire de groupe politique même si on passait à l'élection proportionnelle. Nous avons déjà évoqué le point de la révision de la Loi sur les Communes et la DGAIC nous avait aussi dit que vu l'avancement de nos travaux ce serait un peu dommage d'attendre 2026 qui serait la première date visée pour l'entrée en vigueur de cette nouvelle loi, qu'on pouvait aller de l'avant avec cette nouvelle version et que quand la nouvelle loi sortira, ce sera le moment de regarder encore pour voir les changements qui seront à apporter à notre règlement. Il y a un article dans le règlement qui n'est pas nouveau, qui dit que c'est la Municipalité qui doit s'assurer que le règlement corresponde bien aux articles de lois supérieures, elle nous fera donc une liste de tout ce qu'on doit changer et nous pourrons travailler dessus. Comme il n'y a plus de question nous allons passer à la nomination de la Commission et je vous informe que Mme T. Bonamy, absente ce soir, souhaite se porter candidate et il serait dommage que les personnes ayant participé au groupe de travail fassent partie de cette Commission.

Nomination de la Commission ad hoc :

Mme Tania Bonamy, M. Thierry Creteigny, Mme Jeanne Amy, Mme Rosangela Buchet, Mme Sylvie Jara, M. Jean-Lucien Knigge sont élus tacitement par acclamation.

10. Propositions individuelles

- M. C. Furer – Président : avant d'ouvrir vos propositions individuelles j'aimerais revenir sur l'intervention de Mme Perez que nous avons programmée en début de séance à la place d'intervenir en fin de séance pendant les propositions individuelles afin qu'elle puisse être libérée plus tôt. J'ai entendu plusieurs sons de cloche quant à la pertinence de telles interventions au sein de notre Conseil, sur la forme, j'aimerais savoir ce que le Conseil pense de ce genre d'initiatives, si vous pensez que le Conseil est le lieu pour de telles interventions.

- M. V. Bovet : ça tombe bien car j'avais une question, au-delà de la forme en début ou en fin de l'ordre du jour, ça ne me pose pas beaucoup de problèmes, maintenant ce que je me suis demandé à la fin de la présentation c'est « et alors ? », qu'est-ce que cette association attend de la Commune, est-ce que c'est une aide financière un peu masquée ? Pourquoi ne pas placarder une affiche au pilier public pour encourager à les soutenir plutôt que de faire une présentation devant un Conseil communal ?

- M. C. Furer - Président : je vous remercie et je pense que c'était ma sous-question, si la forme vous convient, si le contexte doit être plus explicite. Est-ce que M. G. Knigge peut nous remettre cette initiative dans le contexte ?

- M. G. Knigge : le but était de présenter que le FC Etoy travaille assez fortement, beaucoup de gens ne savent pas ce qui se passe au FC Etoy. Je pense qu'il aurait été intéressant de poser cette question pendant le temps de questions qui a suivi la présentation, Mme Perez aurait pu répondre elle-même. Aujourd'hui on parle de développement du foot féminin, on parle de l'EURO qui va arriver, le FC Etoy est à saturation au niveau infrastructure. On ne pourra pas accueillir plus de filles avec les installations qu'on a aujourd'hui. C'est sûr que l'idée à la longue serait de discuter de l'agrandissement des installations, c'est peut-être quelque chose que la Commune pourrait envisager, via la Municipalité ou via un postulat du Conseil. L'idée ce soir était de présenter ce qui se passe dans le foot au FC Etoy, voir les chiffres, et comprendre que nous allons avoir beaucoup de filles qui vont débarquer après l'EURO. Il faut savoir qu'après un EURO ou une coupe du monde, on a à peu près trois à quatre fois plus de nouvelles inscriptions que sur une année normale, et on parle de statistiques en lien avec des événements qui se sont passés ailleurs dans le monde. Avec un EURO en Suisse, et en plus féminin, c'est sûr qu'il va y avoir énormément de demandes, et ce qui va se passer, à Etoy ou ailleurs, c'est que si on n'a pas les infrastructures, les terrains pour les accueillir, elles seront mises sur liste d'attente ou elles ne trouveront pas de place pour jouer au foot. Voici un peu la difficulté rencontrée à Etoy et dans d'autres communes. On souhaitait donc amener un peu la réflexion sur ce sujet ce soir et j'aurais espéré un peu plus de questions pour Béatrice. On est à 9% actuellement, on cherche à atteindre les 11%, si on veut la parité dans le foot comme dans d'autres domaines, en sachant qu'il y a plus de 300'000 hommes qui sont licenciés, on parle de 600'000 footballeurs, il faudra bien modifier les structures pour pouvoir les accueillir quelque part.

- M. C. FÜRER - Président : merci pour les explications et pardon de vous avoir mis un peu sous les lumières des projecteurs mais je pense que c'est une nouvelle expérience et si ce genre de réflexion intéresse le Conseil, qu'on puisse laisser libre cours à ce genre d'intervention. Peut-être le timing n'était pas adéquat, il aurait peut-être fallu prévoir cette présentation lors des propositions individuelles, une fois que l'ordre du jour est passé.

- M. V. Payot : je trouve intéressant d'avoir des gens qui viennent nous parler de ce qui se passe sur la Commune et aux alentours de façon générale. On a eu sauf erreur au mois de décembre, le commandant du SIS (Service Incendie et Secours), la Commune met de l'argent dans le SIS, et la Commune met aussi de l'argent dans le FC Etoy, elle subventionne, met à disposition des installations, ils peuvent utiliser librement une partie de la salle triple. Je pense intéressant de savoir ce qui est fait avec l'argent que nous avons mis là-dedans. Je trouve aussi bien de prévoir ce genre de présentation en début de séance car on n'est pas à l'abri de finir à minuit, je trouve donc assez logique. Je pense qu'il faudrait encourager d'autres personnes à venir présenter ce qui se passe sur notre Commune mais pas seulement, au niveau régional aussi.

- Mme I. Golay : je suis assez favorable à ce genre de présentations. Je me rappelle qu'il y a quelques années, avec Patrick Lüthi, on avait présenté publiquement un Conseiller de l'époque, M. Olivier Bolomey, qui avait œuvré dans les sociétés de jeunesse, afin qu'il en reste une trace dans nos procès-verbaux, qui sont publics et donc accessibles à toute la population. Ainsi ce genre d'interventions permet à tout le reste de la Commune de pouvoir prendre connaissance de ces sujets, sportifs, musicaux ou autres.

- M. V. Bovet : je voulais préciser mes propos pour rassurer certains de mes collègues, je n'ai aucun problème avec la présentation d'un sport ou d'une activité de la Commune, ce que je voulais dire par là c'est que j'aurais mieux vu cette présentation dans le cadre d'un projet de préavis de soutien de financement, ce n'est pas à moi seul de décider, mais l'amener comme ça, disons froidement, à la fin on se demande le but, c'est vrai que j'aurais pu poser la question avant, mais à la fin on aurait pu rajouter est-ce que la Commune souhaite entrer dans le projet ou autre, est-ce qu'on peut en discuter ou pas... Je ne mets pas du tout en cause le foot féminin, même s'il ne faudra pas compter sur moi pour payer le billet d'entrée, ce n'est pas contre les filles, c'est plus sur le sujet du football.

- M. C. FÜRER - Président : je crois que nous avons bien compris le sens de votre première intervention, l'idée était de remettre dans le contexte, on pourra réfléchir à présenter différemment la prochaine fois. Vous savez à présent que vous avez un Conseil extrêmement motivé par toutes ces questions donc n'hésitez pas à en parler. Aucune voix pour dire qu'on perd du temps avec ce genre d'interventions ? Très bien, la parenthèse est close.

- M. P. Lüthi : j'ai toujours une question pour M. Viquerat, à propos des camions qui vont frapper le sol. Est-ce que le plan qu'on a vu, présentant les endroits où ils vont stationner, pourrait être accessible ? L'autre question porte sur le risque de fissures sur les bâtiments anciens, est-ce qu'ils vous ont indiqué où ils allaient frapper, par rapport aux conduites d'eau, d'irrigation... parce que je sais qu'il y en a pas mal qui sont en fonte et/ou assez anciennes...

- M. C. Viquerat - Municipal : c'est une question en effet intéressante. Pour présenter et préparer le projet, ils ont demandé des informations de tous côtés : ils ont commencé par les bâtiments classés, ce sont les instances cantonales qui ont répondu comme quoi il ne faut pas taper sur un pont du douzième siècle... pleins de critères sont entrés en ligne

de compte. Nous avons également fourni le plan de tous nos services, ça a un peu influencé les endroits où ils vont taper, mais surtout la puissance. Normalement, s'il y a des services à proximité, ils vont taper de manière plus gentille que normalement. Je vous rappelle aussi que pendant la campagne 21, que j'avais suivi d'assez près, ils avaient pu longer sur presque toute la traversée de la Commune, une de nos conduites d'irrigation en PVC qui est réputée fragile, et nous n'avions pas eu de souci. Je ne garantis pas qu'on n'ait pas de souci sur un conduite au mois de mars mais on verra bien.

- M. J.-F. Lange : j'ai une question sur un préavis N°06/2024 par rapport à la création d'un skate parc en bas vers la salle polyvalente, pour lequel nous avons formé une Commission. Savez-vous quand le préavis sera soumis à la Commission surtout que les membres de cette dernière ont probablement pris la décision d'y participer selon leur emploi du temps de l'époque.

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : ça a pris du retard car le groupe de travail des jeunes devait faire une présentation à « j'ai un projet » et ils ont attendu extrêmement longtemps, c'est parti en début d'année. De notre côté nous avons déjà pris contact avec le Fonds du Sport qui est favorable à nous donner quelques petits sous mais j'attends encore de savoir comment « j'ai un projet » se positionne avant de faire le préavis.

- Mme S. Thury : j'aimerais remercier pour les efforts qui ont été faits au niveau du cimetière, je trouve que ça va nettement mieux, il y a beaucoup moins de gens qui m'accostent pour me faire part de reproches. Cependant on m'a souvent fait la réflexion, et j'ai encore regardé ça hier, au niveau de la petite boîte à livres, l'ancienne cabine téléphonique, je ne sais pas si vous passez devant régulièrement et regardez comment elle est, son état est un peu déplorable. Peut-on juste faire un effort à ce niveau-là ?

- M. J.-M. Fernandez - Syndic : il faudrait que les personnes qui utilisent la boîte à livres soient un peu plus conséquentes au lieu de jeter par terre les livres et s'il n'y a pas de rayonnage, peut-être en demander un supplémentaire. Ce qui est déplorable c'est la manière dont les gens utilisent cette boîte à livres.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la séance et donne rendez-vous à l'Assemblée le 7 avril 2025.

La séance est levée à 21h28
Prochaine séance le 7 avril 2025

Le Président
C. FÜRER

La Secrétaire
F. GANTIN

